

Valorisation scientifique

SIGAPS



CÉCILE DECLOQUEMENT

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'administrateur SIGAPS / SIGREC

☎ 05 61 77 85 91

decloquement.c@chu-toulouse.fr

À RETENIR

L'avant-dernier auteur

est valorisé à hauteur de 3 points, (la position d'avant-dernier auteur n'est cependant comptabilisée que s'il y a plus de 6 auteurs pour la publication).

La participation en tant qu'investigateur donne lieu à 1 point.

Part nationale des établissements dans la production de publications scientifiques décomptées dans SIGAPS

(score 2012/2015 – Source: DGOS de juin 2017)

AP-HP	28,22
HOSPICES CIVILS DE LYON	5,39
AP-HM	4,11
CHU DE LILLE	3,32
CHU DE TOULOUSE	3,25
CHU DE BORDEAUX	3,20
CHU DE MONTPELLIER	3,06
GUSTAVE ROUSSY	2,63
CHU DE NANTES	2,44
CHU DE STRASBOURG	2,20

La valorisation de la recherche passe pour l'essentiel par l'activité annuelle de publication mesurée par le logiciel SIGAPS (Système d'Interrogation, de Gestion et d'Analyse des Publications Scientifiques).

SIGAPS permet de recenser la production scientifique annuelle d'un établissement et de produire pour un chercheur, une équipe ou un établissement le nombre de publications réalisées sur une période donnée.

Les données de SIGAPS sont nationales et servent de référence à la répartition des crédits MERRI aux établissements. PubMed est l'unique base de données qui alimente SIGAPS via le numéro d'indexation des publications ou PMID.

CALCUL DU SCORE SIGAPS

Le score SIGAPS est obtenu en multipliant le nombre de points liés à la qualité de la revue (C1) et le nombre de points liés à la position de l'auteur ou la mention d'investigateur (C2). Le score SIGAPS pour un article peut donc varier de 1 à 32 points. La valeur du point est de plus de 500 euros.

Une formation en ligne sur SIGAPS est disponible sur la plateforme e-learning du CHU et vous guidera pas à pas. Pour vous connecter :

✗ <http://lms.learneos.fr>

✗ **Identifiant:** matricule complet (avec le 01)

✗ **Mot de passe:** date de naissance (jjmmaaaa).

C1 = Nombre de points attribués selon la catégorie de la revue

Catégorie de la revue	Points attribués
Article de catégorie A	8 points
Article de catégorie B	6 points
Article de catégorie C	4 points
Article de catégorie D	3 points
Article de catégorie E	2 points
Article de catégorie NC	1 point

Pour connaître le classement SIGAPS d'une revue: site internet SIGAPS / Onglet Documentation

C2 = Nombre de points attribués selon la position de l'auteur

Position de l'auteur	Points attribués
Premier et dernier auteur	4 points
Second et avant-dernier auteur	3 points
Troisième auteur	2 points
Autres positions en tant qu'auteur ou investigateur	1 point

Votre mission : vérifier trimestriellement votre liste d'articles dans SIGAPS à

Connexion > <http://svm-sigaps.chu-toulouse.fr/intranet>

<https://sigaps.chu-toulouse.fr/externe>

Il peut arriver qu'une publication échappe au repérage SIGAPS. Si une publication n'y figure pas, signalez-le en communiquant le PMID à l'administrateur SIGAPS.

Impact individuel

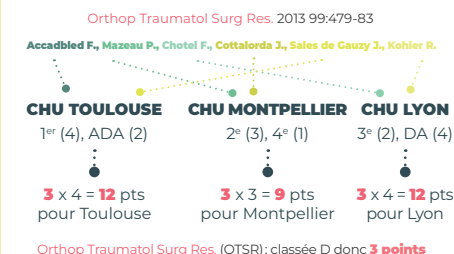
Lorsque vous faites une recherche personnelle de points SIGAPS, une publication écrite en collaboration avec plusieurs auteurs du CHU sera comptabilisée pour chacun des auteurs selon sa position dans la liste des auteurs. **Le score SIGAPS est l'outil de référence pour déterminer le seuil de production scientifique minimal attendu** pour le recrutement à un poste de MCU-PH et PU-PH.

Impact collectif

Chaque publication n'est comptée qu'une seule fois pour l'établissement et au meilleur rang d'auteur.

Exemple de calcul de points pour une publication multi-établissements

Induced-membrane femur reconstruction after resection of bone malignancies: three cases of massive graft resorption in children.



Valorisation scientifique

SIGREC



Le logiciel SIGREC (Système d'Interrogation et de Gestion de la Recherche et des essais Cliniques) recense le nombre d'études ouvertes aux inclusions et le nombre d'inclusions réalisées dans ces études. Tout comme les indicateurs de publications de SIGAPS, les indicateurs d'inclusions de SIGREC servent aujourd'hui de référence à la répartition des crédits MERRI aux établissements.

Les études éligibles au calcul du score SIGREC sont les études

interventionnelles à promotion institutionnelle (recherche biomédicale ou soins courants). Les études industrielles peuvent être présentes dans le logiciel, mais ne sont pas décomptées dans le score. Le promoteur de l'étude doit obligatoirement ouvrir ses études sur le logiciel et renseigner chaque année le nombre d'inclusions réalisées par lui-même et par ses centres investigateurs associés.



À RETENIR

Votre participation

Pour faciliter le recensement annuel, il est essentiel de communiquer le nombre exact d'inclusions dans vos études non seulement au promoteur mais également lors des requêtes réalisées par la DRI.

L'administrateur SIGREC de la DRI pourra ainsi confronter vos informations aux données extraites de SIGREC et le cas échéant, solliciter le promoteur pour faire apporter des corrections aux informations saisies dans le logiciel.

Deux exports de ces informations (premier export en juin puis export définitif en octobre) sont réalisés par la DGOS.

La production SIGREC

Le logiciel SIGREC permet également à chaque investigateur de visualiser les études pour lesquelles il est déclaré comme investigateur principal :

- soit à droite de l'écran d'accueil en allant au « Nombre d'étude(s) »
- soit en établissant un rapport.

FOCUS

LE CALCUL SIGREC

Le score SIGREC est composé des scores S1, S2 et S3 tels que décrits dans le tableau ci-dessous. Une surpondération de facteur 2 de chaque score (S1, S2 et S3) est accordée aux essais portant sur les médicaments de phase I ou II. Ce coefficient a pour but de valoriser ces études plus complexes.

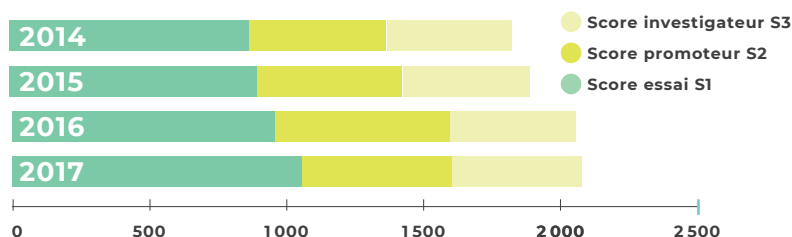
	CHU promoteur étude monocentrique	CHU promoteur étude multicentrique	CHU investigateur	Si étude médicament phase I/II
S1 Score essai	5	10	1	x2
S2 Score inclusion promoteur	$\sqrt{\text{nb d'inclus total}}$	$\sqrt{\text{nb d'inclus total}}$		x2
S3 Score inclusion investigateur	$\sqrt{\text{nb d'inclus total}}$	$\frac{\text{nb inclus local}}{\text{nb d'inclus total}} \times \sqrt{\text{nb d'inclus total}}$	$\frac{\text{nb inclus local}}{\text{nb d'inclus total}} \times \sqrt{\text{nb d'inclus total}}$	x2

Exemple: pour une étude multicentrique de phase II, promue par le CHU de Toulouse, ayant eu 60 inclus sur l'année dont 10 sur un centre investigateur du CHU de Toulouse (inclus local), on aura le score suivant: **S1 : 10x2 = 20 ; S2 : $\sqrt{60} \times 2 = 14,49$; S3 : $20/60 \times \sqrt{60} \times 2 = 5,16$**

Attention: la DGOS peut décider à tout moment de modifier la méthode de calcul des scores.

LE SCORE SIGREC AU CHU DE TOULOUSE

L'évolution du score SIGREC annuel du CHU de Toulouse



Part nationale des établissements dans le score SIGREC

(score 2013-2015 - Source DGOS de juin 2017)

AP-HP	12,72
CHU DE MONTPELLIER	5,19
HOSPICES CIVILS DE LYON	4,88
CHRU DE LILLE	4,07
AP-HM	3,93
CHU DE CLERMONT-FERRAND	3,71
CHU DE GRENOBLE	3,09
CHU DE NANTES	3,01
CHU DE TOULOUSE	2,84
CHU HÔPITAUX DE BORDEAUX	2,56